

Paris le 28 novembre 2019

Objet : Prix 3AF 2020

Madame, Monsieur,

L'Association Aéronautique et Astronautique de France attribuera en 2020 des Prix destinés à reconnaître les mérites de ses membres individuels ainsi que ceux des collaborateurs de ses membres collectifs dont les travaux ont valorisé les domaines de l'Aéronautique et de l'Espace. Ces Prix pourront aussi être attribués à des personnes qui ne sont ni membres individuels, ni collaborateurs de membres collectifs, mais qui ont contribué de façon exceptionnelle aux domaines de l'Aéronautique et de l'Espace.

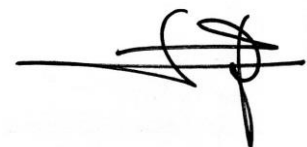
Le règlement correspondant, incluant le canevas du dossier qui doit être établi par les postulants, est joint à la présente lettre.

Je vous sollicite pour l'obtention, pour tout ou partie de ces Prix, de dossiers de candidatures que les intéressés soient membres ou non de la 3AF, **ces dossiers devant être adressés à la 3AF au plus tard le 10 avril 2020.**

Le Secrétariat Exécutif de 3AF peut être sollicité pour toute information complémentaire.

Vous remerciant pour l'aide que vous voudrez bien apporter dans cette phase d'appel à candidatures, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques SAUVAGET
Secrétaire Général
Président du Comité des Prix



Règlement Prix 2020

Personnes éligibles

Les prix sont destinés à reconnaître les mérites des membres individuels ou collectifs ainsi que des collaborateurs de membres collectifs dont les travaux ont valorisé les domaines de l'aéronautique et de l'espace. Ils peuvent être attribués à des personnes qui ne sont pas membres individuels ou collaborateurs de membres collectifs, mais qui ont contribué de façon exceptionnelle aux domaines de l'aéronautique et de l'espace.

Prix

Le **Grand Prix Spécial** et le **Grand Prix** récompensent un parcours professionnel remarquable. Attribué à des personnalités françaises ou étrangères ayant favorisé ou ayant contribué par leur rayonnement, au développement du domaine aéronautique ou spatial.

Le **Prix d'aéronautique** et le **Prix d'astronautique** sont décernés à des personnalités françaises qui se sont particulièrement distinguées par leurs travaux dans ces domaines.

Le **Prix réussite** récompense une équipe qui s'est illustrée en menant à bien un projet d'envergure dont le retentissement technique ou scientifique sert la cause des domaines aéronautique et spatial. Le projet peut appartenir à une des trois catégories suivantes : projet industriel, projet contribuant au développement scientifique, projet contribuant à un équipement scientifique différenciant.

Le **Prix Opérations** récompense une personne française qui s'est particulièrement distinguée en tant qu'utilisateur du domaine aéronautique ou spatial.

Le **Prix Jeunes Actifs** (gratification financière possible) récompense un jeune scientifique français de moins de trente ans qui s'est distingué par la qualité et l'originalité de ses travaux ou par l'esprit d'entreprise dont il a fait preuve dans son début de carrière.

Le **Prix PME** récompense une PME française qui s'est particulièrement distinguée par une démarche technique ou technologique innovante ou par une contribution significative, qu'elle soit technique, commerciale ou autre, au rayonnement de l'industrie aéronautique ou spatiale française.

Le **Prix de l'Excellence scientifique** récompense une personnalité ou une petite équipe du monde scientifique français qui s'est particulièrement distinguée par ses travaux de nature scientifique dans les domaines de l'Aéronautique ou de l'Espace.

Le **Prix de Thèse** récompense un jeune docteur qui a obtenu, depuis une année au plus, une thèse d'excellence consacrée aux domaines de l'Aéronautique ou de l'Espace, ayant permis une avancée scientifique significative ouvrant les portes à des applications.

Dossier des postulants

Les postulants sont invités à remplir un dossier dont le canevas est fourni en annexe.

Les dossiers des postulants doivent être appuyés par au moins un parrain, lui-même membre Emérite de la 3AF et non membre du comité des prix.

Comité des prix

L'examen des dossiers est effectué par un comité des prix d'au moins dix membres Seniors ou Emérites désignés par le conseil et présidé par un membre du bureau choisi par le président. Les membres Emérites doivent représenter au moins la moitié de ce comité. Le comité peut comprendre des personnalités non-membres de l'association.

Attribution des prix

Les prix sont attribués par le conseil d'administration sur proposition du comité des prix.

Cérémonie de remise

Les prix sont remis au cours d'une manifestation organisée par la 3AF et présidée par une personnalité du domaine de l'Aéronautique ou de l'Espace, civil ou de défense.

Annexe - Canevas du dossier des postulants aux prix 3AF

Le dossier de chaque postulant aux prix 3AF doit comprendre (idéalement sous la forme d'un fichier électronique, format word souhaitable) :

- a) une lettre personnelle du postulant motivant sa candidature ;
- b) une fiche d'identité (curriculum vitae) avec photo d'identité, indiquant nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, profession, nom de l'employeur ;
- c) une notice énumérant les titres possédés par le postulant (titres universitaires, diplômes d'ingénieur, diplômes techniques, ...) et décrivant sa carrière (fonctions successives, ...) ;
- d) une notice sur les travaux effectués, comprenant notamment toutes indications sur les publications correspondantes (comptes rendus à l'Académie des Sciences, publications scientifiques ou techniques, brevets français et étrangers, conférences, ...). De plus il est recommandé de présenter ces travaux en mettant en valeur leurs applications scientifiques, techniques ou industrielles.
- e) une lettre du parrain, membre Emérite de la 3AF, explicitant son soutien et suggérant le prix auquel le postulant concoure ;
- f) si possible, une note de présentation de la candidature émanant du directeur de l'organisme auquel appartient le postulant.

Les dossiers sont à adresser le 10 avril 2020 au plus tard

- A l'adresse électronique suivante : secr.exec@3af.fr

Ou

- Par courrier, en un exemplaire, à 3AF, Comité des Prix, 6 rue Galilée 75016 Paris